

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_199

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL ESTIVAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	37

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_199

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL ESTIVAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

I - RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération n°2021-C158 du 29 octobre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la transformation de la société d'économie mixte ESTIVAL en société publique locale, par l'adoption de ses statuts ci-annexés.

En date du 23 août 2024, la Chambre Régionale des Comptes avait notifié à la SPL ESTIVAL des recommandations dans son rapport d'observations définitives.

Une de ses recommandations était la révision des statuts de la société dans son objet social pour clarifier ses missions en matière de transports scolaires.

II - OBJET DE LA MODIFICATION

Dans ce cadre, la SPL ESTIVAL a prévu de revoir ses statuts afin de clarifier l'objet social avec les modifications demandées.

En ce sens, la SPL ESTIVAL a sollicité la CIREST au mois d'octobre 2025 en proposant la modification de son objet social à l'article 2 des statuts (*cf. annexe*) qui nécessite l'approbation du Conseil Communautaire.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code des Commerces ;
- **VU** la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;
- **VU** la délibération n°2021-C158 du 29 octobre 2021 portant sur l'adoption des statuts de la SPL ESTIVAL et le rachat des parts de la SEM ESTIVAL.

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 23 août 2024.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,
1 « abstention »
11 « contres »**

- **D'APPROUVER** la modification de l'objet social des statuts de la SPL ESTIVAL ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY